



## **POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS PROGRAMME DE CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ FSC**

Dans le cadre de son programme de chaîne de traçabilité FSC de sa matière première et de ses produits transformés pour l'ensemble de ses sites de transformation, Produits forestiers Arbec s.e.n.c. s'engage à déployer les meilleurs efforts possibles afin d'éviter le commerce, l'achat et la transformation de bois ou de fibre de bois faisant partie de l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- 1) Le bois récolté illégalement;
- 2) Le bois récolté en violation des droits traditionnels ou civiques;
- 3) Le bois provenant de forêts dont la haute valeur de conservation serait reconnue et mise en péril par suite du prélèvement de matière ligneuse;
- 4) Le bois de forêts issues de forêts naturelles qui auraient été converties en plantations ou encore de forêts dont le territoire après la récolte aurait été converti aux fins d'un usage non forestier;
- 5) Le bois provenant de forêts contenant des arbres génériquement modifiés.

1<sup>er</sup> décembre 2009

---

Dary Laflamme, président

Produits forestiers ARBEC s.e.n.c.